



Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine (TINA)

Règlement

Contexte

Le Tourisme représente un facteur majeur d'attractivité des territoires et par conséquent de leur développement économique et social. La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un potentiel touristique unique, basé sur la diversité de ses territoires et paysages, la richesse de son patrimoine, sa gastronomie, sa culture du « bien-vivre », son climat, et ses identités plurielles. Secteur majeur de l'économie régionale, l'industrie touristique a généré en 2015 en Nouvelle-Aquitaine 12,3 milliards d'euros, et représente 8 % du PIB régional, plus de 103 000 emplois directs en Nouvelle-Aquitaine, soit 8% de l'emploi touristique national.

Dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel et sociétal en permanente évolution, le tourisme et les professionnels de ce secteur doivent en permanence anticiper, s'adapter et innover. Comme affirmé dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation récemment adopté, la Région Nouvelle-Aquitaine a l'ambition de promouvoir les démarches d'innovation, d'encourager les démarches partenariales et collaboratives et d'intégrer l'usage et la relation avec le client/l'utilisateur comme facteur de réussite des projets innovants. Sa politique du tourisme s'inscrit pleinement dans ces orientations.

L'innovation, sous toutes ses formes est désormais, dans le tourisme, un facteur incontournable du maintien et du développement des activités et des territoires. L'innovation qu'elle soit technologique, organisationnelle ou d'usage répond, pour les professionnels et institutionnels du tourisme, à un triple enjeu :

- Développer sa rentabilité économique ou celle de son territoire avec notamment des produits et des services en adéquation avec les nouveaux usages et comportements des touristes
- Améliorer son image et son attractivité
- Développer, accompagner et fidéliser sa clientèle

Parmi les tendances fortes, l'une est particulièrement à prendre en compte : les nouvelles attentes d'un voyageur « digitalisé ».

Le secteur du tourisme est très rapidement passé de l'ère de l'e-tourisme (tourisme et web), avec le développement de sites de ventes en ligne, à la révolution du m-tourisme (tourisme mobile via les smartphones et tablettes) et l'essor des applications, modifiant de fait les modes de consommation. Désormais, les deux tiers des voyages réservés le sont sur les sites spécialisés. Le numérique accompagne le touriste aussi bien sur l'avant-séjour (préparation, réservation) que sur le séjour lui-même (accueil numérique, applications mobiles,...) et sur la période d'après-séjour (avis, partage d'expériences sur les réseaux sociaux, ...).

Le touriste attend une expérience d'achat et de consommation optimisée : transactions rapides, accès facile à l'information en ligne même sur les points de vente physiques, immersion dans le produit scénarisé voire personnalisé (produits en 3D, ...).

La Région s'est donné l'objectif de proposer une politique ambitieuse et innovante afin de répondre aux grands enjeux de demain, inscrits dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs.

A travers le présent dispositif, elle souhaite favoriser l'émergence de projets touristiques innovants, d'expérimentations territoriales, encourager et accompagner les acteurs privés, publics à innover afin de consolider l'offre touristique qualifiée, renforcer l'attractivité des territoires et développer de nouvelles clientèles.

Objectifs :

- favoriser l'émergence de projets innovants, d'expérimentations territoriales et/ou d'initiatives régionales comme vecteur de développement économique et d'attractivité des territoires ;
- Encourager les collaborations entre acteurs institutionnels, professionnels du tourisme, collectivités, laboratoires de recherche, et entreprises de la filière numérique (quand l'innovation est technologique) comme vecteur de capitalisation et de valorisation des compétences, des savoir-faire et des usages inter-filières ;
- Conforter et pérenniser l'activité économique et sociale des associations et entreprises touristiques grâce au développement et à l'expérimentation de nouveaux services, produits et/ou offres touristiques ;
- Accompagner la transformation numérique des professionnels du tourisme.
- Encourager l'innovation comme facteur d'un tourisme responsable, durable et accessible au plus grand nombre.

Quels projets ?

Sont considérés comme innovants les technologies, usages, organisations, produits et services nouvellement appliqués au secteur du tourisme.

Ces projets innovants à finalité touristique doivent permettre :

- d'enrichir l'expérience utilisateur (ex : les nouvelles réalités virtuelles, les expériences facilitant l'accès à l'information et aux services, expériences immersives, décalées,...)
- de créer de nouveaux usages en plaçant les touristes et les habitants de la Nouvelle-Aquitaine au cœur du projet
- de vivre l'expérience et faciliter l'engagement avant, pendant et après le séjour, la visite, ... (ex : la technologie pour engager les participants, connexion émotionnelle et interaction entre participants,...)
- de développer les usages marketing de la donnée touristique (collecte d'informations sur les comportements utilisateurs afin de construire une relation pérenne et ciblée avec le consommateur, ...)
- d'expérimenter des objets innovants au service du développement du tourisme : mobiliers, transport, solution de mobilité, ...
- de concevoir de nouveaux outils, services d'aide à la décision (big data,...),...
-

Seront exclus les outils numériques classiques d'information et de promotion touristiques.

Critères de sélection

Les projets devront principalement :

- concourir à améliorer l'attractivité des territoires et sites touristiques de la Nouvelle-Aquitaine (valeur ajoutée territoriale du projet au regard du contexte économique, social, culturel, en terme de fréquentation, de nuitées, nouvelles clientèles, ...)
- enrichir l'expérience du touriste ou de l'excursionniste en termes d'offre ou de services, avant, pendant ou après le séjour, proposer des produits ou services à caractère expérientiel
- inscrire prioritairement l'utilisateur au cœur du dispositif pour une appropriation facile du service ou produit développé (prise en compte des profils utilisateurs et des usages effectifs, quelle valeur ajoutée)
- impulser des coopérations inter-filières (qualité des partenaires mobilisés et rôles dans le projet)
- contribuer à développer la fréquentation touristique en dehors de la saison estivale
- avoir un modèle économique réaliste et viable (la faisabilité technique du projet par rapport aux outils existants ou émergents, les perspectives à court, moyen et long termes devront être explicitées, notamment en termes de création d'emplois directs et indirects,...)
- privilégier les solutions technologiques libres et les possibilités de partage des développements, savoir-faire et des contenus
- **s'inscrire dans une démarche de développement durable : inciter au tourisme éco-responsable, démarches collectives environnementales, sobriété numérique, transférabilité territoriale du projet, partage des développements et contenus créés, valorisation de la base régionale de données touristiques, impact positif en matière de développement durable, démarche qualité, ...)**

Pour qui ?

Le dispositif TINA s'adresse aux entreprises et aux organismes publics ou privés du tourisme.

Sont éligibles :

- les entreprises (hors SCI),
- les associations,
- les collectivités, EPCI et autres établissements publics
- les laboratoires de recherche, les établissements d'enseignement ou de formation

Les porteurs de projets doivent impérativement avoir leur siège en Nouvelle-Aquitaine et/ou la localisation du projet doit se situer en Nouvelle-Aquitaine.

Les projets peuvent concerner tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Une attention particulière sera toutefois portée aux territoires ruraux pour lesquels le tourisme peut contribuer à leur revitalisation économique et au maintien du lien social.

Les projets, ancrés sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine, devront être conduits prioritairement en coopération et/ou collaboration entre plusieurs acteurs touristiques (exemples : office de tourisme, hôtel, site de visite...) et interfilières économiques : transports, économie sociale et solidaire, culture, sports, ...

Quel soutien ?

En fonction des projets proposés puis retenus par le comité de sélection et au regard du budget régional alloué au dispositif, la part du financement public pourra varier.

Coûts éligibles

- étude, coûts de conception et de développement ;
- investissement matériel (hors ordinateur) et immatériel ;
- réalisation de maquettes, tests d'usage ;
- frais de personnels mobilisés sur le projet :
 - au coût réel chargé (sur justifications des bulletins de salaires),
 - au coût valorisé pour les non-salariés, dans la limite de 30 % du coût total du projet.
- coûts des services de consultants ou prestataires, utilisés exclusivement pour le projet ;
- coûts de marketing / communication.

Le montant des dépenses liées au projet devra atteindre au minimum 25 000€ HT.

Durée du projet

Les projets devront être réalisés sur une période de **24 mois maximum** après l'octroi de la subvention. Cette durée est indiquée comme la durée maximale de réalisation, elle peut toutefois porter sur des délais plus courts.

Soutien régional

L'aide régionale prend la forme d'une subvention de 50% maximum d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 100 000 € soit une subvention maximale par projet de 50 000€. La Région pourra proposer un taux d'intervention moindre, au regard de l'intérêt régional du projet et des critères de sélection.

Une part d'autofinancement est attendue des porteurs de projet. La subvention n'est pas accordée en soutien sur le fonctionnement du porteur de projet mais affectée à la réalisation du projet.

Modalités

Calendrier

L'instruction des projets se fait en continu, à réception des dossiers. Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'accompagnement au montage des dossiers par le service du Tourisme de la Région permettra de finaliser le dossier de candidature avant dépôt. La Région pourra conditionner son soutien à un accompagnement préalable par l'une de ses agences ou par un partenaire expert.

Comité d'instruction

Comité composé d'élus et de techniciens régionaux pour la sélection des dossiers qui seront proposés au vote des élus régionaux en Commission permanente. L'avis consultatif d'experts compétents dans les différents domaines pourra être également sollicité, comme leur participation au comité d'instruction.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

Les services instructeurs de la Région se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires demandés auprès des porteurs de projets.

Il pourra également être demandé aux candidats de venir "pitcher" leur projet sur l'un des trois sites (Bordeaux, Poitiers, Limoges) de la Région.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibéreront en Commission permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets. Les porteurs de projet seront informés par mail et par courrier des suites réservées à leur candidature.

En terme de suivi des projets retenus dans ce dispositif, la Région pourra solliciter des points réguliers d'avancement et de réalisation de l'opération, voire demander à intégrer les comités de pilotage, les comités techniques ou les groupes de travail de ces projets.

Dépôt des dossiers

Le descriptif détaillé des modalités réglementaires du dispositif et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le guide des aides régionales : <http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Les candidatures doivent obligatoirement être déposées par voie électronique :
ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Renseignements et conseils

Contact pour les départements :

Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantique

Isabelle Siron :

T - 05 56 56 38 26

isabelle.siron@nouvelle-aquitaine.fr

Contact pour les départements :

Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne

Sara Couturier-Sauois

T - 05 17 84 30 04

sara.couturier-sauois@nouvelle-aquitaine.fr